

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

8^{ème} Atelier Technique Régional de la Politique
maritime intégrée en Méditerranée

Evaluation des actions d'assistance
technique menées au Maroc
et besoins futurs

Bruxelles – 21 octobre 2014

SOMMAIRE

- I. Travail de sensibilisation à l'échelle nationale
- II. Actions d'Assistance Technique proposées par les Départements Ministériels marocains
- III. Actions retenues par l'équipe du projet PMI-MED
- IV. Avancées réalisées au niveau de l'Assistance Technique
- V. Besoins futurs en Assistance Technique

I - Travail de sensibilisation à l'échelle nationale



Le Maroc a procédé à la création du **Groupe Interministériel de la PMI (GI-PMI)**.



Le GI-PMI se compose de **17 institutions et Départements Ministériels**, y compris le MAEC, en sa qualité de Point Focal national de la PMI-MED.



Depuis sa création, le GI-PMI a tenu **7 réunions de coordination**.

I - Travail de sensibilisation à l'échelle nationale

- Les réunions de coordination du GI-PMI ont permis de :



Passer en revue les avancées réalisées au niveau de la PMI-MED ;



Partager les résultats des rencontres régionales et les appréciations des Départements marocains participants à ces événements ;



Recueillir les besoins exprimés par les membres du GI-PMI en termes **d'Assistance Technique**



Se concerter sur l'élaboration d'une **feuille de route** pour la mise en place d'une PMI à l'échelle nationale.

II – Actions d'Assistance Technique proposées par les Départements Ministériels marocains

- Le GI-PMI a dressé une liste de **7 actions** identifiées comme objet d'Assistance Technique, à savoir :
 - 1- Appui à l'élaboration des textes d'application du projet de loi sur le Littoral ;
 - 2- Renforcement des capacités en matière de Gestion Intégrée des Zones Côtières et de Planification de l'Espace Maritime ;
 - 3- Développement des Aires Marines Protégées;
 - 4- Assistance pour l'instauration de la Zone Economique Exclusive ;
 - 5- Elaboration d'une base de données de la cartographie maritime ;
 - 6- Elaboration des modules de formation et des projets de recherche au niveau régional liés à la PMI-MED ;
 - 7- Appui à la mise en place de la réglementation relative à l'obtention des permis de plaisance.

III – Actions retenues par l'équipe du projet PMI-MED

- Suite aux échanges menés avec l'équipe PMI-MED, cette dernière a retenu **3 actions** formulées par les Ministères marocains de **l'Environnement** et celui de **l'Aménagement du Territoire National**.



Appui à l'élaboration des textes d'application du projet de loi sur le Littoral



Examen des aspects des « zones côtières » dans le projet de loi sur l'Aménagement du Territoire



Examen du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) de l'appel d'offre relatif à la Stratégie Nationale pour la Gestion Intégrée du Littoral Marocain (SNGILM)

IV – Avancées réalisées au niveau de l'Assistance Technique :

- **Concernant les actions AT₁ & AT₂:**
- L'analyse réalisée par les experts du projet PMI-MED a permis d'identifier les éventuels **problèmes de cohérence** au niveau de la mise en œuvre desdits projets de lois, des **propositions de modifications** ainsi que des **recommandations** pour leur application réglementaire.
- Les recommandations de l'équipe PMI-MED portent essentiellement sur deux points à savoir :
 - **La synergie et les complémentarités** entre les deux projets de lois;
 - La bonne **coordination administrative** entre les acteurs intervenants dans le même espace.

IV – Avancées réalisées au niveau de l'Assistance Technique :

- **Concernant l'actions AT 3 :**
- L'assistance technique a porté sur l'analyse et la révision du CPS de l'appel d'offres de la SNGILM, principalement au regard des enjeux liés à la PMI.
- Des recommandations ont été formulées en vue de compléter le CPS, en l'adaptant aux orientations du projet de loi sur le Littoral.

V – Besoins futurs en Assistance Technique :

- Les membres du Groupe Interministériel marocain de la PMI ont exprimé leurs besoins en d'Assistance Technique au niveau d'une multitude d'actions regroupées et classées selon 7 axes précis, en plus d'actions transversales.

V – Besoins futurs en Assistance Technique :

Gouvernance

Aménagement du Littoral et de l'Espace maritime

Sécurité et Sureté Maritime

Economie de la Mer

Protection et valorisation du patrimoine culturel maritime

Formation et Recherche Scientifique

Protection de l'Environnement

V – Besoins futurs en Assistance Technique :

- En apportant son soutien à toute nouvelle initiative similaire au projet PMI-MED, le Maroc appelle à :



Déployer davantage d'efforts, de la part de la CE, pour **combler les besoins des pays Sud méditerranéens** en matière d'Assistance Technique.



Offrir de nouvelles **possibilités de financement** de l'Assistance Technique.



Capitaliser sur les acquis réalisés jusque là et **viser de nouvelles perspectives de coopération maritime.**

ROYAUME DU MAROC



MERCI DE VOTRE ATTENTION